

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique ferme solaire

**De :** Marie-Jeanne MARQUET <mj.marquet32@orange.fr>

**Date :** 11/10/2022 22:43

**Pour :** pref-berrac@gers.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Adhérente à l'association Berrac Village Gersois, je me permets de rappeler son objet et sa reconnaissance d'intérêt général :

- « L'association a pour objet de poursuivre le travail effectué par Jean Paul Laban sur la mise en valeur avec fierté et souci du bien commun, de l'histoire et du patrimoine du village de Berrac ; notamment dans les domaines de l'agriculture, l'architecture, de l'artisanat, de la vie des familles et de ses sites naturels. »

- Reconnaissance d'intérêt général de l'association Berrac Village Gersois:

« Auch le 04/05/2021 L'activité de l'association consiste à organiser divers événements autour du patrimoine historique, architectural, botanique et culturel du village. Les actions menées visent à améliorer la connaissance patrimoniale concernant le village de BERRAC. (...) Ses actions s'inscrivent directement dans le cadre de la mise en valeur patrimoniale par la sauvegarde de monuments revêtant un caractère historique. (...) Dans ces conditions, l'activité développée par l'association BERRAC VILLAGE GERSOIS présente un caractère culturel et concourt à la défense du patrimoine et de l'environnement. Elle répond à la définition d'organisme d'intérêt général »

L'association avait l'occasion d'apporter une réflexion approfondie et constructive sur ses fondamentaux notamment :

« Par son arrêté du 9 mars 1943, les Monuments Historiques a inscrit dans son inventaire le site de Berrac arrêté au n° 16 » Que défendons nous ?

Si la nécessité de recourir massivement aux modes de production d'énergies renouvelables est sans conteste, celle-ci doit être appréhendée à l'échelle d'un territoire avec la prise en compte de tous les paramètres environnementaux qui en découlent et pas au détriment d'un paysage remarquable et de la qualité de vie de ceux qui en jouissent.

Je demande que le projet soit redéfini avec une centrale photovoltaïque suffisamment éloignée du village.

Veuillez accepter Monsieur le commissaire mes respectueuses salutations.

Marie Jeanne Marquet

lieu dit La Higuère

32480 Berrac

